



Ville de Bernay
Délibération : 09
Conseil du 30 mars 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210401-DELCM21-CP-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Affichage : 02/04/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2021 -

Délibération n° 30-2021

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Claudine HEUDE, Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Dominique BÉTOURNÉ à Thierry JOSSÉ, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Nathalie PERRET à Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absente : Valérie BRANLOT.

Date de la convocation : 24 mars 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
BUDGET PRIMITIF 2021
POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
ET LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

EXPOSE DES MOTIFS :

Le budget primitif doit être voté avant le 30 avril de l'année N, lors du renouvellement des organes délibérants.

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article

L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 février 2021, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal VILLE	15 408 926,13 €	8 059 039,35 €
Budget annexe EAU	3 422 688 €	1 749 650 €

DELIBERATION :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 février 2021,
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 26 mars 2021,
- VU** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe eau,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A LA MAJORITÉ :

(Ont voté CONTRE : Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE par procuration donnée à Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET par procuration donnée à Pascal DIDTSCH, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE).

- D'ADOPTER les budgets primitifs 2021 tel que décrits dans les documents annexés (annexe 1 : Note de présentation brève et synthétique, annexe 2 : maquette budgétaire M14, annexe 3 : maquette budgétaire M49) et conformément aux équilibres suivants par section :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal VILLE	15 408 926,13 €	8 059 039,35 €
Budget annexe EAU	3 422 688 €	1 749 650 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice n-1

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 01/04/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire





Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2021

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2021 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter les grandes lignes directrices des prochains budgets, les hypothèses d'équilibre du budget 2021, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. La ville de Bernay dispose de 2 budgets : le budget principal et le budget annexe de l'eau. Chaque budget est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Il convient de rappeler que le Budget Primitif 2021 est construit avec la reprise anticipée des résultats cumulés des exercices antérieurs pour le budget principal de la commune et le budget annexe de l'eau.

Tous les budgets sont votés par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ». La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VUE D'ENSEMBLE AVEC INTEGRATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2020
BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2021
CHAP 011	Charges à caractère général	2 546 271,00
CHAP 012	Charges de personnels et frais assimil.	8 758 695,00
CHAP 014	Atténuations de produits	67 784,00
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	907 140,00
CHAP 66	Charges financières	278 716,98
CHAP 67	Charges exceptionnelles	30 259,00
CHAP 022	Dépenses imprévues	163 336,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 752 201,98
CHAP 023	VIRT A SECTION INVEST	2 296 724,15
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRES	360 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES	2 656 724,15
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 408 926,13

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2021
CHAP 013	Atténuations de charges	110 000,00
CHAP 70	Produits des services, du domaine et ventes div.	948 340,48
CHAP 73	Impôts et taxes	8 353 387,00
CHAP 74	Dotations et participations	3 914 390,00
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	18 415,00
CHAP 76	Produits financiers	2 530,00
CHAP 77	Produits exceptionnels	1 122 913,00
	TOTAL RECETTES REELLES	14 469 975,48
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRES	196 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRES	196 000,00
R002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	742 950,65
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 408 926,13

TOTAL BUDGET 2021	23 467 965,48
--------------------------	----------------------

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2021
CHAP 16	Emprunt et dettes assimilés	1 618 486,95
CHAP 20	Immobilisations corporelles	387 258,00
CHAP 204	subventions d'équipement versées	227 000,00
CHAP 21	Immobilisations corporelles	3 719 753,00
CHAP 23	Immobilisations en cours	240 000,00
CHAP 27	Autres immobilisations financières	0,00
CHAP 020	dépenses imprévues	48 700,58
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 241 198,53
CHAP 040	OPERATIONS D'ORDRES	196 000,00
CHAP 040	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRES	196 000,00
D001	Solde exécution invest reporté	546 968,31
RAR	RAR EXERCICE 2020	1 074 872,51
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 059 039,35

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2021
CHAP 024	Produits de cession d'immobilisations	0,00
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves	460 000,00
CHAP 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 388 351,82
CHAP 13	Subventions d'investissement	2 061 012,51
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	1 259 011,87
CHAP 165	Dépôts et cautionnements reçus	450,00
CHAP 27	Autres immobilisations financières	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	5 168 826,20
CHAP 021	VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 296 724,15
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRES	360 000,00
CHAP 041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL RECETTES D'ORDRES	2 656 724,15
RAR	RAR EXERCICE 2020	233 489,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 059 039,35

Budget principal : COMMUNE DE BERNAY

Le budget proposé est établi Toute Taxe Comprise. Le budget primitif 2021 du budget principal de la ville est équilibré en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est arrêté comme suit :

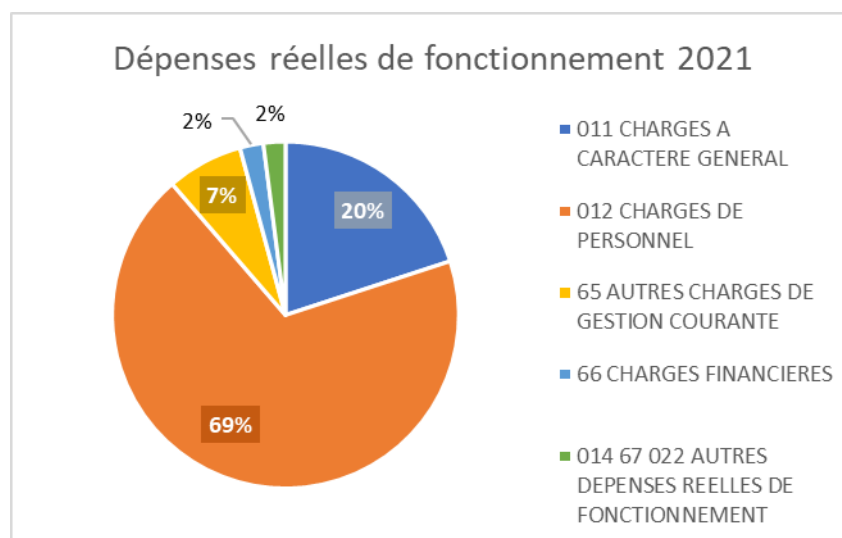
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal VILLE	15 408 926,13€	8 059 039,35 €

Le détail par article est donné dans le document budgétaire (annexe 2 : maquette M14).

1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2021 reprend le résultat anticipé de fonctionnement reporté (R002) : 742 950,65 €.

1.1 Dépenses de fonctionnement



	BP 2020	BP 2021	Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 170 662	12 752 201,98	- 3,18 %
011 - Charges à caractère général	2 674 479	2 546 271	-4,79%
012 - Charges de personnel	8 752 274	8 758 695	0,07%
65 - Charges de gestion courante	1 280 369	907 140	-29,15%
66 - Charges financières	399 000	278 716,98	-30,15%
Autres dépenses réelles de fonctionnement (014+67)	64 540	98 043	51,91%
022 – Dépenses imprévues		163 336	100%

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en recul d'environ 3% par rapport au BP 2020, grâce à une meilleure maîtrise des principaux postes de dépenses et ce, dans un contexte toujours incertain lié à la crise sanitaire.

Les charges à caractère général (011) sont prévues à hauteur de 2 546 271 € (-4,79% par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité. La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes.

Les charges de personnel (012) s'établissent à 8 758 695 €, stables par rapport au budget 2020.

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu important si l'on considère le poids (69%) de cette dernière dans les dépenses de fonctionnement de la Ville, toujours supérieur aux communes de même strate (10000/20000 habitants = 59,6% - source DGCL 2020)

Cette maîtrise est rendue difficile par l'augmentation mécanique du fait du Glissement-Vieillesse-Technicité (la progression des agents dans leurs grilles indiciaires) et/ou des évolutions du cadre national.

En 2021 le gel du point est maintenu mais dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégorie A et C bénéficieront en 2021 d'un reclassement indiciaire.

La réorganisation des services se traduira également par la révision des régimes indemnitaires de certains agents.

Les charges de gestion courante (65) s'élèvent à 907 140 € (en diminution de 29% par rapport au BP 2020). Cette diminution est principalement liée à la baisse de 285 769 € de la subvention accordée au Centre Communal d'Actions Sociale (CCAS), pour passer de 540 269 € à 254 500 € en 2021.

Les créances des années antérieures devenues irrécouvrables sont en diminution de 86,64% par rapport au réalisé 2020.

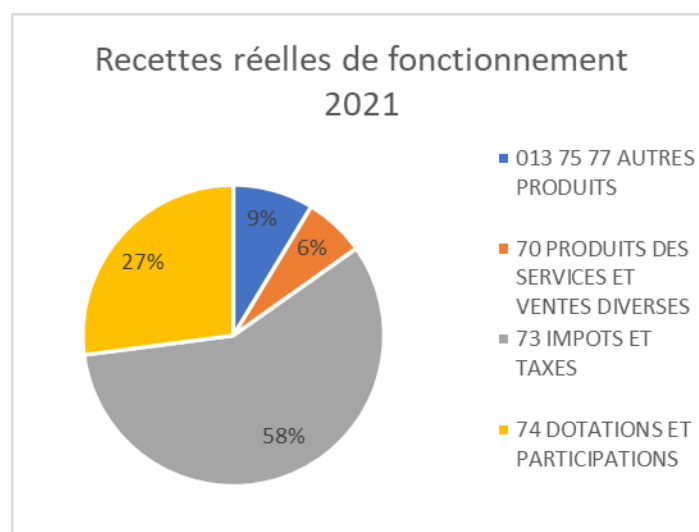
Subventions accordées aux organismes privés : le budget 2021 prévoit une somme de 119 144 €.

Les charges financières (66) prévues à hauteur de 278 716,98 €.

Les autres dépenses réelles de fonctionnement (014+67) s'élèvent à 98 043 € (en augmentation de 51% par rapport au budget précédent)

Dépenses imprévues (022): intégration d'une enveloppe pour dépenses imprévues de 163 336 € (aléas liés à la crise sanitaire).

1.2 Recettes de fonctionnement



	BP 2020	BP 2021	Evolution
Total recettes réelles de fonctionnement	13 357 256	14 469 975,48	8,33 %
013 – Atténuations de charges	295 000	110 000	-62,71%
70 – Produits services, domaine et ventes divers	647 000	948 340,48	46,58%
73 - Impôts et taxes	8 482 784	8 353 387	-1,53%
74 - Dotations et participations	3 881 872	3 914 390	0,84%
75 – Autres produits de gestion courante	25 600	18 415	-28,07%
76 – Produits financiers	3 000	2 530	-15,67%
77 – Produits exceptionnels	22 000	1 122 913	5104,15%

Pour 2021, la tendance serait une hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 8,3 % par rapport à 2020, due principalement à la vente de foncier non bâti (chapitre 77) :

Les atténuations de charges (013) pour 110 000 € (en baisse de 63% par rapport au BP 2020) comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel dues aux situations d'indisponibilités physiques.

Des produits des services (70) prévus à hauteur de 948 340,48 € (en augmentation de 47% par rapport au BP 2020).

Les prévisions 2021 se basent sur une amélioration des recettes de l'ordre de 300 k€. Elles correspondent à une augmentation aux redevances à caractère culturel, loisirs, social il s'agit également de recettes provenant de la cuisine centrale (préparation de repas pour la résidence Lyliane Carpentier mais aussi de la participation aux dépenses « COVID » réalisées sur 2020 des services de l'eau et du CCAS.

Les impôts et taxes (73) sont estimés à 8 353 387 € : un niveau de fiscalité qui se base sur des taux d'imposition stables, conformément aux années précédentes.

Désignation des taxes	Taux en 2020	Taux en 2021
Taxe d'Habitation	10,55%	10,55%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	22,08 %	22,08%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	31,39%	31,39%

Les dotations et participations (74) sont prévues à hauteur de 3 914 390 € **une dotation globale de fonctionnement constante (1 474 k€)** conformément aux engagements du gouvernement dans la loi de finances pour 2021.

Des produits exceptionnels (77) prévus à hauteur de 1 122 913 € en haussent de 1,1 M€ dues essentiellement à la vente de foncier non bâti pour 1,1 M€ à destination d'industriels conquis par notre territoire. Il s'agit de 4 parcelles sur le secteur de l'aérodrome, Route de Thiberville, 1 parcelle sur la Malouve et 1 parcelle ZAE du Bois du Cours.

2. Section d'investissement

Le budget primitif 2021 reprend par anticipation l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 388 351,82 €, le résultat d'investissement reporté (D001) : - 546 968,31 € et l'intégration des restes à réaliser 2020 : 841 383,51 €.

2.1 Dépenses d'investissement

	BP 2020 (hors RAR)	BP 2021 (hors RAR)	Evolution
Total dépenses réelles d'investissement	4 577 206	6 241 198,53	36,35%
20 – Immobilisations incorporelles	253 000	387 258	53,07%
204 – Subventions d'équipement versées	388 700	227 000	-41,60%
21 – Immobilisations corporelles	2 109 056	3 719 753	76,37%
23 – Immobilisations en cours	350 000	240 000	-31,43%
27 – Autres immobilières financières	1 000	0,00	-100%
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 475 450	1 618 486,95	9,69%
020 – Dépenses imprévues		48 700,58	100%

Après une année 2020 de transition marquée par un ralentissement des dépenses d'investissement de 14 %, **2021** renouerait avec une dynamique d'investissement à +36% par rapport au BP 2020 (6 241 k€ vs 4 577 k€ hors RAR), marquant la volonté municipale de concilier un budget responsable et une ambition de développement du territoire, conformément aux projections du rapport d'orientations budgétaires.

Les immobilisations incorporelles (20) représentent 8,4% des dépenses d'équipement (études et audits pour 154 k€, PLU 50 k€, informatique 184 k€).

Les subventions d'équipement (204) : 227 k€ représentent 4,9 % des dépenses d'équipement (divers travaux sur les réseaux 212 k€).

Les immobilisations corporelles et en cours (21+23) : 3 959 k€ représentent 86,57 % des dépenses d'équipement.

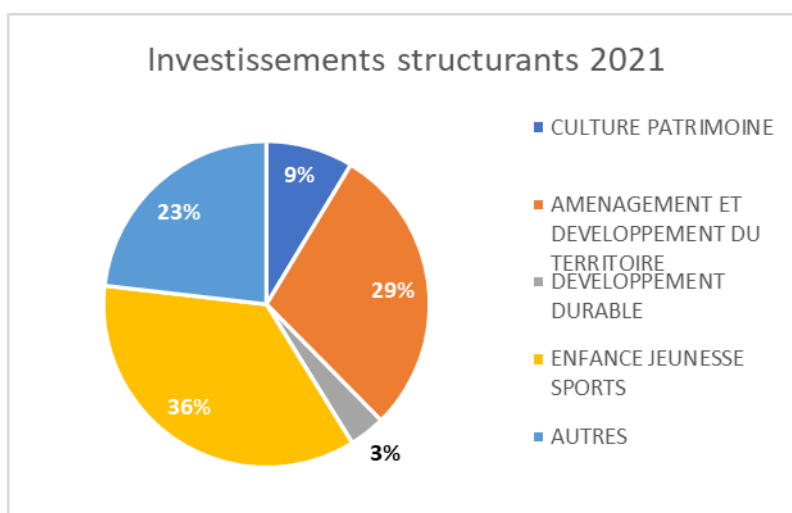
Emprunt et dettes assimilées (16) : remboursement en capital des emprunts, estimé à 1 618 k€

Dépenses imprévues (020) : intégration d'une enveloppe pour dépenses imprévues de 49 k€

Les principaux postes de dépenses d'équipement (4 623 k€) sont ceux annoncés dans le ROB, à savoir :

CULTURE PATRIMOINE	400 000
LE PIAF	150 000
Restauration du patrimoine La Couture	250 000
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	1 238 398
Boulevard de Verdun (1 400 K€ HT)	590 000
Voirie – Espaces publics	180 000
Extension de la vidéo-protection	213 398
Travaux cimetière (végétalisation + enrobé)	255 000
DEVELOPPEMENT DURABLE	165 000
Amélioration des lieux et équipement des restaurations	75 000
Modernisation des services	90 000
TOTAL	1 803 398 €

ENFANCE JEUNESSE	580 000
Modernisation accueil de loisirs	450 000
Patrimoine scolaire	130 000
SPORTS	1 068 000
Parc urbain sportif	1 068 000
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	100 000
Cinéma	100 000
SYSTEME D'INFORMATION	203 000
Refonte SI	203 000
AUTRES INVESTISSEMENTS	868 313
Travaux divers	868 313
TOTAL	2 819 313 €



2.2 Recettes d'investissement

	BP 2020 (hors RAR)	BP 2021 (hors RAR)	Evolution
Total recettes réelles d'investissement	4 984 298,74	5 168 826,20	3,69%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 628 308,74	1 848 351,82	208,90%
13 – Subventions d'investissement	667 207	2 061 012,51	208,90%
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 653 767	1 259 011,87	-23,87%
165/27/024 - Divers	35 016	450	-98,71%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 169 k€ en augmentation de 3,69 % par rapport au BP précédent.

L'équilibre de ce budget a été obtenu en tenant compte des excédents anticipés de fonctionnement capitalisés pour 1,4 M€ et d'un crédit d'emprunt de 1,3 M€.

2.3 Dette

Maîtriser sa dette et poursuivre une dynamique d'investissement nécessite un pilotage régulier et précis de l'ensemble de nos dépenses qui se traduira par une amélioration de l'épargne brute en 2021 permettant un recours raisonnable à l'emprunt.

Le niveau de l'encours atteindrait 14,57 millions au 31/12/2021. En octobre 2020, la collectivité, dans le cadre de la gestion de sa dette, a renégocié le taux de 8 emprunts en cours. Cette renégociation a permis de générer un gain net pour la collectivité de **339 k€** sur les périodes restantes dues ce qui représente un gain net de **29 981 €/an à compter de 2021**.

Encours de dette au 01/01/2021	Taux moyen des prêts bancaires	Durée de vie résiduelle maximale	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
14 860 109,09 €	2,37 %	20 ans	34	Dont 23 à taux fixe, 9 à taux variable et 2 à taux structuré

Budget annexe : Eau

Le budget proposé est établi hors taxe. Le compte de TVA est tenu à part, par le receveur municipal.

Le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau est équilibré en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget annexe EAU	3 422 688 €	1 749 650 €

Le détail par article est donné dans le document budgétaire (annexe 3 : maquette M49).

1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2021 reprend le résultat de fonctionnement anticipé (R002) pour 1 548 738,23 €.

Libellé	BP+BS 2020	BP 2021
DEPENSE	2 892 794,87	3 422 688,00
011 Charges à caractère général	806 124,00	1 004 100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	346 000,00	371 608,00
014 Atténuations de produits	80 000,00	275 176,00
65 Autres charges de gestion courante	7 000,00	2 000,00
66 Charges financières	33 700,00	23 301,01
67 Charges exceptionnelles	189 000,00	40 000,00
68 Dotations aux provisions	75 000,00	55 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00	116 563,35
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 536 824,00	1 887 748,36
042 Dotations aux amortissements	221 000,00	186 284,64
023 Transfert à la section d'investissement	1 134 970,87	1 348 655,00
RECETTE	2 892 794,87	3 422 688,00
013 Atténuations de charges (variation de stock)	49 000,00	54 000,86
70 Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises	1 503 000,00	1 678 000,91
74 Subventions d'exploitation	14 206,00	0,00
75 Autres charges de gestion courante	0,00	15 000,00
77 Produits exceptionnels	500,00	61 548,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 566 706,00	1 808 549,77
042 Transfert entre sections	20 393,80	65 400,00
R002 Résultat d'exploitation reporté	1 305 695,07	1 548 738,23

Les principales évolutions par chapitre sont détaillées ci-après :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,9 € en augmentation de 22,83 % par rapport au BP précédent et se décomposent comme suit :

011 – Charges à caractère général à hauteur de 1 M€ en augmentation de 24,56 % par rapport au BP 2020

- Contrat d'exploitation de l'usine de production d'eau potable (285 000 €)
- Acquisition de compteurs d'eau potable dans le cadre du renouvellement du parc (15 000 €)
- Travaux de maintenance des installations (7 600 €)
- Recherche de fuites et réparation canalisation d'eau potable (70 000 €)
- Maintien des charges de sécurisation de la potabilité de l'eau en hiver par la location d'un équipement spécifique permettant de soutenir l'usine d'ultrafiltration (70 000 €).
- Location modules « Algéco » vestiaires et archives (65 000 €)
- Remboursement de frais de structure (210 000 €)

014 – Atténuations de produits à hauteur de 275 k€ en augmentation de 244 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre enregistre les redevances collectées par la collectivité pour le compte de l'agence de l'Eau Seine-Normandie, redevance pour la pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte. En augmentation due par la prise en charge de la redevance modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'Intercom Bernay Terre de Normandie dans le cadre de la convention Bernay/IBTN pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif sur la facture d'eau (120 000 €)

022 – Dépenses imprévues : 116 k€ (aléas liés à la crise)

Le montant total des recettes réelles d'exploitation prévu au budget 2021 à hauteur de 1,8 M€ en augmentation de 15,44 % par rapport au BP 2020 et se décomposent comme suit :

- 013 – Variation de stocks : 54 000,86 € en augmentation de 10,21 % par rapport au BP précédent
- 70 – Vente de produits (vente d'eau et abonnement) : 1 678 k€ en augmentation de 11,64 % par rapport au BP précédent
- 7588 – Participation IBTN redevance assainissement collectif : 15 000 €
- 775 – Vente bien immobilier Route d'Orbec : 61 548 €

2. Section d'investissement

Le budget primitif 2021 reprend les excédents d'investissement anticipés (R001) pour 199 309,37 €, et l'intégration des restes à réaliser 2020 de -76 166,01 €.

Libellé	BP+BS 2020 +RAR 2019	BP 2021 + RAR 2020
DEPENSE	1 459 381,13	1 749 650,00
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations)	68 172,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	643 997,23	1 412 567
16 Emprunts et dettes assimilées	96 825,00	91 563,00
23 Immobilisation en cours	536 788,22	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	103 953,99
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 345 782,45	1 608 083,99
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	20 393,80	65 400,00
Restes à réaliser N-1	93 204,88	76 166,01
RECETTE	1 459 381,13	1 749 650,00
13 Subventions d'investissement	0,00	15 400,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	15 400,00
021 Virement de la section d'exploitation	1 134 970,87	1 348 655,00
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	221 000,00	186 285,63
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	103 410,26	199 309,37

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,6 M€ et se composent du remboursement de la dette à hauteur de 92 k€ et des dépenses d'équipement pour 1,44 M€, financées par les dotations aux amortissements, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté.

Les principales opérations de travaux sont :

Dépenses d'équipement à hauteur de 1,41 M€

- Travaux de remplacement de branchements plombs rues de Bretagne, de la Risle, Île de France (275 000 €)
- Travaux de renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable (AEP), d'extension réseau AEP cimetière, d'alimentation en eau potable pour le nouveau collège Le Hameau (1 019 767 €) sur les réservoirs du Mascrier et de Roger Gallet (28 000 €)
- Travaux de renforcement réseau pour la défense incendie, secteur la Pilette (56 500 €)
- Acquisition d'un téléphone portable servant de terminal de relève pour les compteurs d'eau (300 €)
- Renouvellement divers matériel à l'usine de production d'eau Potable (compresseur, pompe de recirculation skid 2, clapet anti-retour et alarme anti-intrusion (33 000 €)

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget annexe de l'eau, sont :

Encours au 01/01/2021	Taux moyen	Durée résiduelle	Structuration	Nombre d'emprunts bancaires
652 385 €	3.75%	16 ans	100 % taux fixe	5

L'équilibre de ce budget a été obtenu en tenant compte de la reprise anticipée des résultats cumulés antérieurs.